Interpellation de M. Wyngaard: Vol(s) intervenu(s) au service de l'Action sociale.

- <u>M. Wyngaard</u> rappelle que le bâtiment du service de l'Action sociale sis rue Victor Gambier a fait l'objet d'un cambriolage voici quelques jours. Il ne s'agirait manifestement pas d'un acte isolé, d'autres vols et effractions s'y étant produits au cours de cette année.
 - M. Wyngaard souhaiterait donc poser les questions suivantes.
- Le Collège confirme-t-il ces faits ? Dans l'affirmative, à combien de reprises le service a-t-il été cambriolé au cours de l'année 2016 ? Toujours dans l'affirmative, le modus operandi était-il similaire pour ces différents vols ?
- Le Collège peut-il fournir des éclaircissements sur l'objet du/des larcin(s) (matériel informatique, argent en espèces,...) et sur la valeur totale estimée de celui-ci (ceux-ci) ?

Quelles mesures le Collège a-t-il prises pour sécuriser le bâtiment ?

M. le Président confirme que le bâtiment de la rue Victor Gambier a subi un cambriolage durant le week-end des 5 et 6 novembre. Il s'agit du seul cambriolage commis en 2016. Néanmoins, ce n'est pas la première fois que ce bâtiment est confronté à un phénomène de ce genre, puisqu'un cambriolage s'y était déjà produit en 2014. Il n'a pas été possible de déterminer avec certitude comment les malfaiteurs ont pénétré dans le bâtiment. Ils disposaient toutefois du matériel adéquat pour fracturer les coffres. Ils étaient aussi extrêmement bien informés puisqu'ils connaissaient des éléments ignorés même des membres du Collège, tels que la localisation précise des coffres, situés hors des lieux accessibles aux visiteurs habituels. Ces données pour le moins troublantes feront l'objet d'investigations dans le cadre de l'enquête de police actuellement en cours. La fracturation de deux coffres a porté préjudice à quatre services : l'Action sociale, le service Familles-Crèches, la Prévention et l'ASBL Agence locale pour l'emploi (ALE). Le dommage subi est important puisque la perte s'élève à un montant de 21.358,06 €, dont les deux tiers (14.000 €) concernent le service Familles-Crèches. Quoique ce bâtiment ne soit pas destiné à abriter à long terme des services de l'administration communale, certains investissements y ont été réalisés, tels que le remplacement des luminaires extérieurs afin de renforcer le contrôle social. Ce dispositif n'a toutefois pas abouti au résultat escompté. Le Collège a décidé d'acheter de nouveaux coffres.

De plus, divers mesures vont être prises pour éviter la concentration d'argent liquide sur place. En effet, si la plus grosse somme dérobée relève du service Familles-Crèches, c'est parce que les haltes-garderies avaient l'habitude de déposer leurs recettes dans les coffres. Désormais, les haltes-garderies disposeront d'appareils Bancontact afin de réduire au maximum la circulation d'argent liquide. M. le Président espère que ces mesures contribueront à éviter les tentations.

- M. Wyngaard est particulièrement interpellé par le fait que les cambrioleurs disposaient d'informations fiables sur la disposition des lieux et la localisation des coffres-forts. Il trouve aussi préoccupante la décision prise par la commune de continuer le stockage de sommes importantes dans ce bâtiment doté de multiples voies d'accès, alors que des vols s'y étaient déjà produits et que le Collège a luimême reconnu les carences de l'immeuble en matière de sécurisation.
- M. Wyngaard espère que les mesures prises permettront d'éviter que de tels incidents ne se reproduisent, tout en estimant qu'il y a eu un manque d'anticipation de la part du Collège après les premiers cambriolages.

Il demande encore si les assurances pourront intervenir.

M. le Président répond que le Collège a prévenu la compagnie d'assurances de la commune et attend les suites qui seront données à ce dossier.

<u>Mme l'Echevin Delwart</u> précise que le Collège ne peut être accusé d'un défaut d'anticipation, dans la mesure où les cambriolages antérieurs n'avaient absolument pas affecté le coffre principal. C'est justement

pour éviter de nouveaux vols que les derniers dépôts de sommes en espèces ont été entreposés dans le coffre principal, malheureusement fracturé cette fois-ci.